

**INFO6502 – Plan de cours****Université de Moncton, Campus de Moncton****IDENTIFICATION**

Sigle de cours :	<b>INFO6502</b>
Titre du cours :	<b>Méthodologie de recherche</b>
Session :	Hiver 2018
Professeurs :	Éric Hervet / Jalal Almhana / Moulay Akhloufi
Département :	Informatique
Durée du cours :	Une session, 2 x 1h15 par semaine

**DESCRIPTION DU COURS****1. Objectifs généraux**

Le cours INFO6502 – Méthodologie de recherche - est axé sur les fondements de la recherche et du développement en informatique :

- Conceptualisation d'un problème de recherche
- Stratégies de recherche
- Élaboration d'un projet de recherche
- Identification des ressources
- Choix méthodologiques et techniques
- Présentation des résultats
- Considérations éthiques en recherche
- Aspects légaux et propriété intellectuelle

**2. Méthodes d'enseignement**

Le cours sera présenté sous forme d'exposés magistraux accompagnés de démonstrations à l'aide de supports informatiques (ordinateur & projecteur). Les étudiant.e.s auront également l'occasion de mettre en pratique leurs connaissances nouvellement acquises par des exercices sur ordinateur.

**3. Plan de cours****I. Introduction**

- Définition de la recherche
- Rôles de la recherche
- Méthode scientifique
- Processus de recherche
- Attitudes et motivation

**II. Information et documentation scientifiques**

- Sources d'information
- Ressources et outils pour la recherche d'information
- Organisation et traitement de la documentation

- Stratégies de recherche d'information
- Évaluation de la qualité et de la crédibilité de l'information
- Références et ouvrages cités

### III. Expérimentation

- Planification, devis de recherche
- Expériences préliminaires
- Travail expérimental
- Prise de données
- Erreurs et évaluation de l'incertitude

### IV. Présentation des données et résultats

- Modes de présentation
- Présentation de résultats numériques
- Données, variables et paramètres
- Tableaux, figures, diagrammes, graphiques

### V. Propriété intellectuelle

- Définition et principes
- Droits d'auteur
- Brevets

### VI. Éthique et intégrité

- Probité et inconduite scientifiques
- Expérimentations sur ou avec des êtres humains
- Utilisation des animaux en recherche

## 4. Évaluations

- Parties I & II (Éric Hervet) : 33%
- Parties III & IV (Jalal Almhana) : 33%
- Parties V & VI (Moulay Akhloufi) : 33%

L'attribution de la note finale de l'étudiante ou de l'étudiant se fera par calcul des différentes évaluations des professeurs qui enseignent leur partie du cours INFO6502.

***Les travaux sont obligatoires. Si vous ne les remettez pas, vous obtenez automatiquement la note E.***

## 5. Politiques à respecter

Les cours débutent aux horaires prévus. Pour le bon déroulement du cours, l'étudiant.e est tenu.e d'arriver à l'heure prévue et de ne pas quitter la classe avant la fin du cours, à moins d'en aviser le professeur au préalable.

Tous les travaux doivent être remis au début du cours et à la date prévue. À l'exception des cas de force majeure, un travail en retard se verra attribuer la note zéro (E). La date et l'heure des examens

seront annoncées en classe au moins une semaine à l'avance. L'étudiant.e absent.e lors d'une annonce d'examen ou de travail est responsable d'obtenir cette information. Aucun.e étudiant.e ne pourra reprendre un examen en raison d'absence, à moins qu'il (elle) n'avise le professeur au moins une journée avant l'examen et que celui-ci juge la raison suffisante.

Lors de la correction de travaux ou d'examens, le professeur appliquera les règles prévues dans la **nouvelle politique linguistique de l'Université de Moncton** : voir document pour le [barème de correction des travaux écrits](#). Aussi, il est possible d'appliquer les règles de [la nouvelle orthographe](#).

Les professeurs offrent plusieurs heures de disponibilité par semaine pour les étudiant.e.s du cours. Il est toutefois préférable que l'étudiant.e prenne rendez-vous avec le professeur afin de s'assurer de sa disponibilité.

## 6. Règlements universitaires

**Assiduité** : article **10.9.1** du répertoire universitaire.

Un trop grand nombre d'absences à un cours peut entraîner, après un avis écrit de la professeure ou du professeur, l'obligation pour l'étudiante ou l'étudiant de se retirer du cours.

**Absence** à une épreuve de contrôle ou défaut de remettre un travail : article **10.9.2**.

Toute absence à une épreuve de contrôle jugée importante entraîne l'attribution de la **lettre E** pour cette épreuve, à moins que l'étudiante ou l'étudiant en ait avisé la professeure ou le professeur ou sa doyenne ou son doyen, et ne démontre que cette absence découle de circonstances indépendantes de sa volonté. Tout travail pratique important non remis à la date prévue et sans motif indépendant de la volonté de l'étudiante ou de l'étudiant entraîne également l'attribution de la **lettre E**.

**Fraude** : article **10.9.3**.

L'Université de Moncton interdit à ses étudiantes et à ses étudiants de tricher, de plagier ou de faire preuve de malhonnêteté intellectuelle lors de toute épreuve de contrôle, peu importe sa forme.

[Mesures d'adaptation pour les étudiantes et étudiants ayant un handicap.](#)

## 7. Livres de référence

- Livre principal

« **La recherche en sciences et en génie. Guide pratique et méthodologique** » 1997

M. Couture, P.-R. Fournier

Presses de l'Université Laval

- Autres

« **The Elements of Academic Research** » 1996

R. H. McCuen

ASCE Press

« **The Craft of Research** » 3<sup>rd</sup> édition, 2008

W. C. Booth, G. G. Colomb, J. M. Williams

University of Chicago Press